

# COMPTES COMMUNAUX 2016

## Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

### 1. INTRODUCTION

Les comptes 2016 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 488'141.-. Le budget 2016, accepté par le Conseil de Ville, prévoyait un bénéfice de CHF 75'400.-. Le Conseil communal se félicite de ce résultat positif. Ceci est d'autant plus réjouissant qu'il a été obtenu avec une quotité abaissée de 1.95 à 1.9 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Conseil communal constate que les rentrées fiscales ordinaires (Personnes Physiques - PP et Personnes Morales – PMO) sont conformes au budget. Il enregistre avec satisfaction des rentrées complémentaires sur les gains en capital et sur les impôts supplémentaires et répressifs. Les diminutions des charges financières (intérêts et amortissements du patrimoine administratif) complètent les explications de ce bon résultat. A la lecture de ces revenus, le Conseil communal a procédé à des opérations comptables additionnelles, à savoir des amortissements complémentaires de 1,53 million de francs, l'alimentation du fonds énergétique de CHF 80'000.- et l'alimentation du fonds conjoncturel pour 1 million de francs. Des amortissements complémentaires ont également pu être réalisés dans les services autofinancés. En relation avec ce résultat, le Conseil communal enregistre avec satisfaction un degré d'autofinancement de 121,06 %.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2016, complètent le présent rapport.

### 2. PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2016, en comparaison avec le budget 2016 et les comptes 2015, se présentent ainsi :

En francs	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
CHARGES	111'180'066	106'121'360.00	115'101'685.81
REVENUS	111'668'207	106'196'760.00	115'943'574.41
<b>BENEFICE</b>	<b>488'141</b>	+ 75'400.00	+841'888.60

#### Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

##### **Charges en plus**

En août 2016, les membres du Conseil de Ville ont été appelés à voter un dépassement budgétaire de CHF 97'000.- pour l'installation et la location de pavillons préfabriqués pour loger deux classes au Gros-Seuc. Ces dépenses sont comptabilisées dans les chapitres 510 et 511.

Rubrique 0116.304.01 - Cotisations à la caisse de pensions : comme pour l'exercice 2015, les coûts en relation avec le passage pour la caisse de pensions de la primauté des prestations à la primauté des cotisations n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget 2016. Afin d'atténuer la baisse des rentes du 2<sup>e</sup> pilier aux assurés proches de la retraite, un versement complémentaire, sur 5 ans, est financé par l'employeur. L'annuité 2016 de CHF 189'765.- a été comptabilisée. La part SID est de CHF 37'440.- ; elle a été comptabilisée dans les rubriques ad hoc des chapitres 15 à 17. A l'exception de cette charge complémentaire, la charge nette des cotisations de la caisse de pensions reste stable, à hauteur de 1,4 million de francs, cf. rubriques 0116.304.01 et 0116.436.02.

Le Service UETP a été autorisé à engager des auxiliaires, des stagiaires ou à mandater des bureaux spécialisés afin de respecter les objectifs qu'il s'est fixés. Globalement, ceci représente une charge complémentaire de CHF 132'290.-.

Les charges de la Communauté du Collège ont sensiblement augmenté, +CHF 69'628.-. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves domiciliés à Delémont (+27 élèves). La charge par élève est de CHF 3'593.- (2015 : CHF 3'532.-).

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

Rubriques No :

- 0115.309.01 Annonces personnel administratif CHF 14'291.-
- 0131.301.01 Personnel informatique CHF 16'267.-
- 0220.318.03 Abris et arrêts de bus CHF 16'548.-

- 0310.317.01 Police frais de déplacements & dédommagements CHF 11'050.-
- 0510.317.03 Activités parascolaires (jeux olympiques scolaires) CHF 9'522.-
- 0580.314ss Entretien piscines et centre sportif CHF 34'139.-

### Charges en moins

Les emprunts renouvelés en 2016 varient entre 0,0 % et 1,0 % selon la durée d'un an à trois ans. Par rapport aux comptes 2015, la charge a diminué de CHF 324'577.-. En contrepartie, la diminution se fait également ressentir dans l'encaissement des intérêts actifs, rubrique 0840.421.01.

L'ensemble des frais administratifs du chapitre 0130 sont inférieurs de CHF 87'400.-.

Il est intéressant de s'arrêter sur les frais des transports urbains delémontains. Bien qu'inférieure à la charge portée au budget, la charge nette a dépassé le demi-million de francs pour s'élever à CHF 553'199.-.

### Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- enlèvement des ordures : à la suite de l'acceptation par le Conseil de Ville de l'augmentation de la taxe, l'exercice 2016 dégage un excédent de produit de CHF 93'025.55. Le fonds reste négatif à hauteur de CHF 214'257.95 ;
- Service du feu : un amortissement complémentaire de CHF 20'000.- a été réalisé sur le crédit-cadre ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de CHF 29'926.45 ;
- canalisations et installations d'épuration : les heures consacrées à l'entretien des canalisations et des installations d'épuration étant toujours inférieures à celles portées au budget, il en ressort une disponibilité financière importante. Celle-ci est encore plus élevée car la taxe a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à CHF 2.10/m<sup>2</sup>. Le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires (CHF 731'000.-) et une mise en réserve de CHF 193'264.80 ;
- Service des eaux : les frais d'entretien et de réparation sont inférieurs globalement de CHF 215'000.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation pour CHF 600'000.- ;
- Service de l'électricité : le résultat 2016 permet d'alimenter les divers fonds du Service électrique de CHF 660'000.-. Le fonds en relation avec l'éclairage public est alimenté pour CHF 172'400.-. Le bénéfice sur prestations permet un versement de CHF 300'000.- à la Municipalité (budget CHF 200'000.-). Pour rappel, un tableau synthétique, dans les annexes, permet de prendre connaissance des comptes de ce service de manière simplifiée. Il est également possible de prendre connaissance de plus d'informations en lisant les commentaires du chapitre 16 ;
- Service du gaz : l'exercice 2016 du Service du gaz est qualifié de bon. Il permet de dégager CHF 350'000.- en faveur de la Municipalité. CHF 200'000.- ont été versés sur le fonds d'entretien.

### Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, l'enseignement et les mesures contre le chômage. Elle se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont en hausse (+CHF 143'584.-) par rapport aux comptes 2015. La charge enregistrée correspond au montant annoncé lors de l'élaboration du budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter mais sensiblement de manière plus faible que les années précédentes. La charge des communes jurassiennes a augmenté de CHF 175'502.- contre CHF 1'598'805.- en 2015. Pour rappel, il y a toujours une année de décalage entre la répartition et les comptes.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est inférieure au budget, rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit à posteriori. Le décompte de l'année 2015, daté du 23 mai 2016, était en adéquation avec le bouclage 2015.
- L'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de CHF 528'638.- (comptes 2015) à CHF 658'333.-, soit une augmentation de la charge de CHF 129'695.-. A relever que ce montant est dans la fourchette basse des contributions versées à l'Etat.

- La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre s'élève à CHF 903'583.- (rubrique 0940.444.01).
- Les dépenses proprement dites de l'agglomération (chapitre 0242) pour CHF 128'914.75 de charges et la gestion de la vélostation (chapitre 0675) n'appellent pas de commentaires particuliers. La Municipalité de Delémont ne fait que gérer les comptes de la vélostation au nom de l'agglomération. Les frais de fonctionnement à charge de la Municipalité sont imputés à la rubrique 0670.301.01 pour CHF 13'890.-.

### **3. IMPOSITIONS**

Comme mentionné en introduction, la quotité d'impôts a diminué de 0,05 point au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est donc nécessaire de comparer les chiffres des années 2016 et 2015 avec prudence. Le revenu net des impositions du chapitre 9 est de 39,7 millions de francs, soit un demi-million de francs supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- le résultat 2016 sur le revenu et la fortune des personnes physiques (taxations provisoires rubriques 0910.400.01/02) est inférieur de CHF 272'000.- par rapport au budget. Ceci est certainement dû à un ralentissement dans le secteur de l'horlogerie. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette légère baisse ;
- les revenus des impôts des frontaliers stagnent suite aux mesures Optima et atteignent 2,4 millions de francs et ceux de l'impôt à la source augmentent de CHF 178'435.- ;
- le résultat des impôts des PMO (taxations provisoires – rubriques 0910.401.01/04) est supérieur d'un million de francs aux prévisions budgétaires, soit des recettes pour 6,8 millions de francs ;
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2016 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2016, sont négatives de CHF 1'047'415.- (chapitre 0911 et 915) ;
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des PMO. L'augmentation des recettes des PMO était planifiée. Le bonus du chapitre 0912 dégage un gain complémentaire de CHF 900'000.- ;
- les revenus des autres impôts (chapitre 920) apportent une fois de plus leur lot de bonnes surprises, que ce soit les gains en capital de CHF 1'706'072.- ou les impôts supplémentaires et répressifs de CHF 238'255.-.

### **4. INVESTISSEMENTS**

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 6,57 millions de francs, contre 1,1 million de francs de recettes, soit des investissements nets de CHF 5'641'207.-. Les SID ont investi 2,9 millions de francs. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les annexes aux comptes.

### **5. INDICATEURS HARMONISES**

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nets de l'exercice. Le degré d'autofinancement 2016 atteint 121,06 %, contre 183,50 l'année précédente. La comptabilisation d'amortissements complémentaires à hauteur de 2,332 millions de francs, ainsi que la constitution de provisions pour un montant net de 2,371 millions de francs expliquent ce bon résultat. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve également dans les annexes des comptes 2016.

### **6. CONCLUSION**

Le Conseil communal enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2016. La provision conjoncturelle, créée au bouclage des comptes 2015, est à nouveau alimentée d'un million de francs. Le rejet de la réforme de l'imposition des entreprises III en février 2017 ne doit pas être occulté et la réforme sera remise sur la table très prochainement. Il est donc prudent de constituer des réserves qui pourront soit être utilisées en relation avec la nouvelle version RIE III soit pour d'autres sujets d'actualités. L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal de sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2016, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :  
Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 8 mai 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### arrête

1. Les comptes communaux 2016 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017